

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 8

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nouveaux raps et homicides, Charles VI, justement indigné, avait dépêché des troupes en Périgord avec mission de s'emparer du château et d'en faire prisonnier le suzerain.

Ces mêmes hommes d'armes prenant de nuit possession du castel, y causaient en ce moment rumeur et tapage.

La première impression de la jeune fille fut toute de frayeur, car elle ignorait le sort du combat et elle tremblait pour la vie de son fiancé. S'étant donc relevée diligemment, elle courut vers le cachot où il était enfermé. Mais la pauvrette n'avait guère espoir d'y pénétrer par l'assurance où elle se trouvait que les portes en seraient closes et bien gardées.

Quelle ne fut pas sa surprise en les voyant grandes ouvertes! Soudain la voix terrible et courroucée d'Archambaud frappa son oreille. D'un bond elle franchit le seuil de l'obscur réduit et le plus abominable des spectacles attira ses regards.

Dans un coin était refoulé Michel de la Chèze qui, pâle et défaillant, résistait au choc de son rival, tandis que celui-ci, la dague au poing, le provoquait en ces termes : «Bientôt je serai prisonnier du roi, mais avant jet'arracherai l'âme afin que tu ne me prennes point ma mie. Pour lors, achève tes oraisons dernières, car je vais te clouer comme un hibou contre le bois de cette porte.»

A ces paroles, le comte leva sur son ennemi une arme meurtrière; mais, avant qu'il ne l'eût abaissée, Sabine s'était placée entre les combattants et d'une voix forte elle criait au farouche seigneur :

— Puisque vous souhaitez lâchement occir mon fiancé, rappez-nous ensemble afin que nous demeurions unis dans le ciel comme aussi le sommes sur la terre!

La jeune fille apparut si merveilleusement belle en cet instant, qu'Archambaud hésita malgré la rage qui le suffoquait. Mais alors résonnèrent les dalles de la sombre galerie sous les pas des archers qui, cherchant en tous lieux le maître du château, se présentèrent à l'improviste. L'heure était solennelle; le comte prit une résolution suprême et poussant le bras en avant : — Mourrez donc tous les deux, hurla-t-il, et plus ne me bravez par vos perfides amours.

Déjà il appuyait sa froide dague sur la poitrine de la jouvencelle, quand une volée de flèches parties en même temps le percèrent de toute part et l'étendirent sanglant sur la pierre.

Un mois après cette lugubre scène, la ville de Périgueux était en liesse; des guirlandes de feuillage ornaient toutes les fenêtres; à chaque maison flottait une riche banderolle. Un cortège parut qui cheminait recueilli vers l'église. En avant marchait une pâle et souriante jeune fille qui tendrement appuyait sa main sur le bras d'un beau cavalier. Ensuite venaient de nombreux parents qui escortaient un essaim de vierges vêtues de blanc et couronnées de fleurs, ainsi qu'en un jour bénî de procession. Le cortège s'avancait, par un bizarre assemblage, entre deux rangées de soldats et hommes d'armes de toute sorte.

La tant brillante cérémonie, il faut le dire, avait pour cause le réjouissant mariage de Sabine avec Michel de la Chèze. Pour ce qui est des gens de guerre, le roi de France les avait envoyés afin de dignement fêter les époux comme aussi pour donner aux habitants de Périgueux un gage d'amitié et de réparation.

CHARLES GUEULLETTE.

Un étudiant s'était rompu la jambe en exécutant un exercice de gymnastique. Quelque temps après, il reçoit la note du docteur. L'addition est salée; elle se monte à 2000 fr. Sous l'impression de ce chiffre éloquent, le jeune homme prend la plume et adresse au docteur les deux billets de 1,000 fr., en les accompagnant de ces simples lignes :

« Mon cher docteur,

» Vous excellez à réduire une *fracture*, il ne vous reste plus maintenant qu'une chose à apprendre... c'est à réduire une... facture. »

— Sophie ! je vous recommande la propreté dans la cuisine, car je suis très susceptible...

— Oh ! madame peut bien être tranquille de ce côté-là... rien qu'une pincée de cheveux dans un plat... ça me dégoûte.

Une brave femme des monts de Pully envoyait, il y a quelque temps, par un laitier, un panier de pommes à sa cousine Susette, qui habite la ville. Comme elle avait certaines choses à lui communiquer, elle écrivit une lettre où elle avait mis en post-scriptum : « Tu trouveras ma lettre au fond du panier. »

Un singulier moyen de locomotion est actuellement pratiqué dans le département des Bouches-du-Rhône. Chaque jour (quand le temps le permet, et il le permet souvent dans cette région), on peut voir circuler entre Miramas et Istres des wagons surmontés d'une grande voile, marcher très convenablement sur le chemin de fer d'intérêt local de Port-de-Bouc, déjà construit dans les meilleures conditions, sur plus de 8 kilomètres d'étendue. Il paraît que ce mode n'est pas plus désagréable qu'un autre, et il est fâcheux, au point de vue économique, qu'il ne soit pas susceptible d'être régulièrement utilisé.

L'industrie ne se lasse pas d'inventer ; le *National* a vu des vêtements en verre effilé. C'est du véritable verre qui, lorsqu'il était semi-liquide, a été littéralement effilé en brins, menus, soyeux, qui s'enchevêtront, et forment l'ouate, et qui sont, comme elle, susceptibles d'être tissés. C'est avec ce verre qu'on peut faire des cravates, des gilets et même des pantalons ou des robes, aussi doux et aussi légers que possible. Personne en maniant ces étoffes ne pourrait les prendre pour autre chose que des étoffes de soie.

Voici un vêtement qui sera chaud à l'égal des fourrures, et derrière lequel nous serons désormais à l'abri de bien des accidents, sans parler de la foudre, car chacun connaît le pouvoir isolant du verre contre l'électricité.

La pluie ne fera que donner au vêtement un brillant nouveau et une propriété plus grande.

L. MONNET.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Dimanche 25 février 1877.

LA CASE

DE

L'ONCLE TOM

Grand drame en 7 actes du théâtre de la Porte-St-Martin.

LAUSANNE — IN PRIMERIE HOWARD-DELISLE ET P. REGAMEY